

**En plein centre ville historique, à 2 pas du Musée et du Belvédère,
le parc du 5 rue des Belles Vues avec ses grands arbres centenaires
a été détruit pendant les fêtes de Noël**



**Monsieur le Maire a donné son accord à cet acte irréparable
et ce malgré le dépôt de 4 recours administratifs
contre le permis de construire un immeuble sur le parc
et les nombreuses oppositions qui commençaient à se manifester
dans la population très attachée à ce charmant quartier**



les arbres en perspective



**et comme si cela ne suffisait pas,
la pelouse
à l'angle des rues Lenoir et
Belles Vues est à son tour
menacée de disparition
pour être transformée en
parking avant peut-être d'y
construire un immeuble...**



Rejoignez-nous sur le site de notre association

www.codevilliers.fr

Voir page 4 de ce document les photos de la destruction du parc



Un acte irréparable?

Alors que la mobilisation prenait de l'ampleur pour sauver le parc du 5 rue des Belles Vues et la pelouse qui lui fait face, un groupe de tronçonneurs avec l'accord de Monsieur le Maire, a profité des fêtes de Noël pour couper la quasi totalité des grands arbres qui s'y trouvaient.

En quelques heures, plusieurs arbres dont certains dépassaient les 15 mètres de hauteur et 2,50 mètres de circonférence ont été abattus.

En quelques heures, en plein cœur de ville, un quartier charmant auquel les habitants de Villiers tenaient énormément, était rayé de la carte du patrimoine de Villiers et ce, sans aucune concertation.

Un acte irréparable?

Bien évidemment les arbres centenaires tronçonnés ne repousseront pas d'un coup de baguette magique, mais il serait totalement immoral que les tronçonneurs et les spéculateurs triomphent et construisent leur immeuble au lieu et place de l'un des derniers carrés de verdure de Villiers.

Alors que faire?

1/ rejoignez-nous pour faire sanctionner les tronçonneurs qui sans attendre le résultat des recours engagés contre le permis de construire se sont autorisés à priver les habitants de Villiers d'un lieu dont il était fier et qui était l'un des symboles de leur patrimoine environnemental.

Pour faire payer aux tronçonneurs le prix de cet acte lamentable, je vous propose de nous rejoindre dans l'association que nous venons de créer et de nous soutenir financièrement afin que le Comité de défense de Villiers et de ses habitants (CODEVI) **puisse se faire aider par un avocat afin d'obtenir devant le tribunal administratif de Melun l'annulation du permis de construire un immeuble au 5 rue des Belles Vues.**

2/ signer la pétition lancée par le Codevi afin que Monsieur le Maire s'engage à faire obstacle au dit permis de construire qu'il a délivré et se "débrouille" pour réparer une partie de sa bétise. Par exemple, en faisant racheter le parc du 5 rue des Belles Vues par l'Agence des Espaces Verts, afin de le reboiser et d'y ouvrir un parc accessible au public.

Les villérains, en mars 2008, lors des élections cantonales et municipales auront la possibilité de dire à Monsieur le Maire tout le mal qu'il pense de la destruction de cet espace vert au cœur de leur ville. Leur bulletin de vote pourrait bien être la tronçonneuse des villérains...

Merci pour votre soutien
Claude Lobry
 Président du CODEVI

SIGNEZ LA PETITION



Je soussigné(e),

nom et prénom	signature	email et/ou téléphone (facultatif)

Condamne l'abattage des grands arbres du 5 rue des Belles Vues
et ses conséquences irréparables sur l'environnement

Demande à Monsieur le Maire d'exiger le reboisement immédiat du parc et de tout faire pour
empêcher que les auteurs de ce crime à l'environnement
puissent construire l'immeuble projeté

Demande par ailleurs à Monsieur le Maire de revenir sur la décision
de supprimer la pelouse de l'angle des rues Lenoir et Belles Vues pour y implanter un parking.

à découper suivant le pointillé et à renvoyer à CODEVI - 29 rue Louis Lenoir 94350 Villiers-sur-Marne

REJOIGNEZ le CODEVI



La création du CODEVI a été décidée à l'issue
d'une réunion à laquelle ont participé une
trentaine d'habitants de Villiers le 7 décembre
2007.

Le CODEVI a pour objet, entre autre, la
protection et la défense de l'environnement des
habitants et riverains de Villiers-sur-Marne et
notamment ;

- la protection des espaces verts et du patrimoine immobilier,
- le maintien de l'habitat pavillonnaire des quartiers,
- l'amélioration de l'environnement et le développement durable,
- le respect du droit au sommeil,
- la sécurité des biens et des personnes,
- l'hygiène et la propreté des rues, places, parcs et jardins,
- la lutte contre les nuisances et troubles à la tranquillité de toutes natures,
- la dynamisation de la vie démocratique locale,
- le développement des échanges d'expériences entre les conseils syndicaux des immeubles en copropriété,
- les poursuites judiciaires ou la constitution de partie civile dans les procès en relation avec l'objet social du CODEVI

Afin de permettre à un maximum de
Villérain(e)s d'adhérer au CODEVI, le coût de
l'adhésion a été fixé à 15€ pour l'année 2008.

Nous vous invitons à nous retrouver
sur le site Internet de l'association :

<http://www.codevilliers.fr>

et à nous écrire à info@codevilliers.fr

Bulletin d'adhésion au CODEVI

Nom _____

Prénom _____

Adresse : _____

N° de téléphone (facultatif) : _____

Email

☐ J'adhère au Codevi et je joins un chèque de
15€ adhésion représentant le montant de ma
cotisation pour l'année 2008

☐ Je soutiens financièrement l'association et
verse un don de _____€ pour lui permettre
notamment de se faire assister par un avocat

Chèque libellé à l'ordre de CODEVI

à renvoyer à CODEVI
29 rue Louis Lenoir - 94350 Villiers-sur-Marne

Le Comité de défense de Villiers est une association loi de
1901 déposée au JO

www.codevilliers.fr



**La rue des
Belles Vues
avant le
tronçonnage**

**Un
quartier
charmant
au pied du
Belvédère
et du
musée**

**Le parc
de la rue
des Belles
Vues après le
passage
des
tronçonneurs
de Noël**



Patrimoine de Villiers-sur-Marne
Le cimetière d'arbres du 5 rue des Belles Vues

